

Un autre danger, largement occulté, proviendrait des transports, considérables. Les volumes de déchets nucléaires (MAVL-HAVL) sont tels qu'il a été calculé qu'à raison de 5 ou 6 « colis » journalièrement descendus dans le cimetière souterrain (« *rythme des plus lents en raison de la complexité des manipulations de produits aussi dangereux* ») il faudrait... un siècle pour que tous les « colis » accumulés soient enfouis.

Enfin, en ces périodes de crise, sont curieusement omis les aspects économiques. Tout d'abord le coût, faramineux, de ce projet d'enfouissement. Mais également les risques pour l'économie régionale. Qui achèterait encore des produits d'une région bientôt assimilée à la radioactivité : AOC Brie de Meaux par exemple, eaux minérales de Vittel-Contrexéville, AOC vin de champagne... ?

Peut-on, moralement, engager les populations d'aujourd'hui et des milliers de générations à venir dans ce qui s'apparente à une roulette russe ?

Confiance ? Démocratie ?

Si les multiples risques du projet d'enfouissement à BURE sont minimisés, voire escamotés, d'autres pratiques se sont développées, aux antipodes de la démocratie.

Inscrit dans le marbre de la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille), il devait y avoir « des » laboratoires. Or il n'y a que BURE, la loi a donc été bafouée, et par ceux-là mêmes qui l'ont votée !

De même, il avait été promis et maintes fois répétées aux populations de la région de BURE, et à leurs élus, qu'il ne s'agissait là que d'un laboratoire ; or une loi (28 juin 2006) annonce -sans avoir le courage de citer BURE- que l'on passait à une phase d'enfouissement industriel.



Le projet enclenché bafoue toute notion de démocratie. Pour faire accepter ce projet, l'outil utilisé n'est pas le débat mais « l'argent qui dégouline », suivant le mot d'un député local. Tandis que l'ANDRA « parraine » financièrement un maximum d'associations locales (créant ainsi un véritable clientélisme), l'Etat déverse la somme folle de 30 millions d'euros par an à chacun des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Beaucoup qualifient ces pratiques d'« achat des consciences » ou d'« achat du silence ».

Démocratie ? A travers une pétition locale ayant recueilli plus de 40000 signatures, les populations des deux départements ont demandé à avoir leur mot à dire (sous forme de consultation, référendum, etc). Demande balayée d'un revers de main !

Un « débat public », procédure mise en place par l'Etat (CNDP : Commission nationale du débat public) s'est déroulé entre fin 2005 et début 2006 (pour un coût de 3 millions d'euros) afin d'écouter les doléances du public et les intégrer à la loi en préparation (celle du 28 juin 2006). Qu'ont mis dans la loi les législateurs, députés et sénateurs ? Exactement le contraire de ce qu'avaient exprimé les populations (stockage en surface pour surveiller les déchets, et avoir son mot à dire).

Quant à la fameuse loi du 28 juin 2006 qui, à travers la gestion des déchets radioactifs, nous engage tous pour des milliers d'années (c'est dire son importance), elle a été votée par 19 députés présents.... sur 577 !

Aujourd'hui où en est-on ?

La zone d'enfouissement vient d'être ciblée (au bas mot 15 km², sous 4 villages). L'Etat programme un nouveau « débat public » en 2013 -on a vu précédemment ce qu'il fallait en penser- et une nouvelle loi en 2015-2016, mais uniquement sur la notion de « réversibilité » des « colis »

Ne plus subir > AGIR !

Rejoignez le CEDRA / Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs

BULLETIN D'ADHESION

Nom – Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Particuliers : à partir de 16 euros / Petits budgets : montant libre

Groupes et associations : 45 euros

Toute somme versée au CEDRA - y compris l'adhésion- bénéficie d'une déduction fiscale

A renvoyer à : CEDRA – BP 17 – 52101 SAINT-DIZIER Cedex (chèque à l'ordre du CEDRA)

Téléphone : 03 25 04 91 41 / E-mail : cedra.org@orange.fr